



REGLEMENT DE LA COURSE NATURE DU



VIZEZY - MONTBRISON 2019

1. Organisateur .

La course est organisée par l'association sportive : Les Sports Athlétiques Montbrisonnais : SAM.

2. Participation

Le petit parcours de 11.8 kms est ouvert à partir de la catégorie cadet.(né en 2003 et avant).

Le grand parcours de 20.2 kms est ouvert à partir de junior.(né en 2001 et avant).

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 23 juin 2019.
- Des dispositions du présent règlement.

3 parcours d'initiation dans le site fermé du jardin d'Allard seront proposés pour les plus jeunes, sans classement avec une inscription symbolique de 2€ dont une partie pour l'association Générosi'Trail.

9h35 Catégorie baby : Avant 6 ans : 300m

9h40 Catégorie Ecole d'Athlétisme , 7-8-9 ans 1 tour 700m

9h50 Catégorie Poussins-poussines . 10-11 ans 2 tour 1400m

Une randonnée cani-cross sera organisée sur une partie du parcours de la course sans chrono,ni classement (voir règlement) avec un départ à 9h10

3. Définition.

Ce sont 2 parcours en nature, sur des sentiers dans les Monts du Forez en semi-autosuffisance. Une réserve d'eau est conseillée. Pas de suiveurs VTT, respect du parcours balisé et de l'environnement.

4. Parcours.

Cette course comprendra 2 distances : 11.8 kms et 20.2 Kms (barrière horaire 12 h sur les 2 courses).

11.8 kms 350m de dénivelé Départ 9h30.

20.2 kms 700m de dénivelé Départ 9h.

Le parcours sera balisé à la rubalise et à la chaux.

Arrivée et départ: Salle André Daval à Montbrison dans le jardin d'Allard (en face de la piscine).

5. Ravitaillement.

2 ravitaillements sur le 11.8 kms et 4 sur le 20.2 Kms.

6. Secours

Les secours seront assurés par la protection civile, un service ambulancier et un médecin.

7. Inscriptions.

En ligne sur www.logicourse.fr jusqu'au vendredi 21 juin minuit.

Inscription sur place le jour même limitée à **50 coureurs**.

Les deux épreuves seront limitées 550 dossards et puces maxi.

Le paiement s'effectuera par carte bancaire (Frais d'inscription 1.50€ pris en charge par l'organisation).

La copie du certificat médical ou de la licence doivent être téléchargée sur le site en même temps que l'inscription.

Course du 11.8 Kms 12 € en avance et 14€ le jour de la course.

Course du 20.2 Kms 16 € en avance et 18€ le jour de la course.

Un lot aux 500 premiers inscrits et buffet offert à tous les participants.

1 Euro par concurrent reversé à l'association « Générosi'Trail ».

Aucune inscription par téléphone ou courrier électronique.

8. Assurance.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence. Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

9. Licence / Certificat médical.

Les participants seront soumis à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- ❖ Être titulaire d'une licence Athlé compétition, d'une licence athlé entreprise, d'une licence athlé running délivrée par la FFA ou d'un « Pass j'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin , en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé , encadrement et découverte ne sont pas acceptées) .
- ❖ Ou titulaire d'une licence sportive , en cours de validité à la date de la manifestation , délivrée par une fédération uniquement agréée (liste des fédérations agréées disponible sur la liste FFA → textes officiels → manuel pratique de l'organisateur 2019 → dans certificat médical il y a un lien vers les fédérations),sur laquelle doit apparaître , par tous moyens , la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition .
- ❖ Ou pour les non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation , ou de sa copie .Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical .
- ❖ L'organisateur conservera. selon le cas , la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) , l'original ou la copie du certificat , pour la durée de prescription (10 ans) .

10. Epingles.

Prévoir des épingles pour fixer le dossard obligatoirement porté sur la poitrine aux nombre de 4. Les ceintures de dossards de triathlon sont interdites .

11. Classements.

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur les 2 courses.

12. Récompenses.

Produits régionaux, Coupes.

Pour les 2 courses.

Les 3 premiers au scratch homme et femme.

Ensuite :

Le premier cadet, junior-espoir, senior et Master1 ,M2,M3 et M4 homme et femme sans cumul.

13. Propriété individuelle de l'image

La participation à cette manifestation, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

14. Loi informatique et liberté.

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

15. Renseignements

Tél : 04 77 96 16 44 ou mail pierre.pignol63@gmail.com

Tél : Georges Marechet 06 37 73 98 41

<https://www.facebook.com/CourseNatureDuVizezy>

<https://lacourseduvizezy.wordpress.com>

<http://www.logicourse.fr/inscriptions/>